

ENGIE - gaz

1 Adresse de facturation

2 Lieu de consommation, c'est à dire l'adresse du compteur

3 PDL/PCE (14 chiffres)

4 Numéro du service client (gestion la facturation, des prélèvements, des coordonnées, ...)

5 Numéro du gestionnaire de réseau GrDF (pannes, interventions, dépannages, ...)



Votre facture récapitulative du 26 septembre 2018
N° 320003750898



AF1

DUPLICATA
DIRECTION DES CLIENTS
PROFESSIONNELS

1
104 BOULEVARD DE LA CONDORCÈ
13007 MARSEILLE

ENGIE - S.A. au capital de 4.414.326,31 € - Siège : 5089 - 1, rue du Boulevard de Charpentier, 13001 CEDEX 01 - www.engie.com - SIRET 5089 001 881 1007 - N° TVA FR 3200 0181

Vos informations client

► **Votre référence client :**
300 001 881 1007

► **Lieu de consommation :**
104 BOULEVARD DE LA CONDORCÈ
13007 MARSEILLE

► **Numéro PDL/PCE :**
36A-14703

► **Autres informations :**

Vos contacts utiles

► **Service Clients :**
Du lundi au vendredi : 8h30 - 18h00
tel. 0969 32 3300*
fax. 0811 01 22 22
pro.engie.fr

► **Dépannage 24H/24 :**
Gaz naturel : 0800 47 33 33**
Electricité : 09 726 750 13*

*Appel Non Surtaxé
**Service & appel gratuits

Vos prochaines échéances

► **Prochaine facture :**
vers le 13 septembre 2019

► **Prochain relevé :**
vers le 13 septembre 2019

MONTANT TTC prélevé le 11 octobre 2018		530,83 €
Cette facture est basée sur le relevé de vos consommations.		
■ gaz naturel	183,74 €	
■ électricité	2 803,63 €	
■ services et prestations techniques	15,22 €	
■ remises et promotions	-224,52 €	
total hors toutes taxes	2 778,07 €	
Taxes et contributions	993,13 €	
total HTVA	3 771,20 €	
TVA à 5,5 % calculée sur 316,16 €	17,39 €	
TVA à 20,0 % calculée sur 3 455,04 €	691,01 €	
Total TVA (TVA payée sur les débits)	708,40 €	
total TTC	4 479,60 €	
Déduction des prélèvements effectués	-3 948,77 €	
dont TVA collectée à 5,5 %	-15,61 €	
TVA collectée à 20,0 %	-608,37 €	
montant à prélever	530,83 €	

Un paiement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte

Information : Application du revenu régulé des stockeurs suite nouveau tarif 2018

1

Cher Client,
La loi n°2017-1839 du 30/12/2017 prévoit que le revenu des opérateurs de stockage est régulé. Les capacités de stockages sont commercialisées aux enchères, et la différence, positive ou négative, entre les recettes majoritairement issues des enchères et le revenu régulé des opérateurs de stockage est compensée, au sein du tarif d'utilisation du réseau de transport de gaz naturel, dit ATRT par un terme tarifaire dédié et la mise en place d'un revenu garanti pour les opérateurs de stockage. Ce mécanisme est effectif depuis le 1er avril 2018. Il a pour objectif de sécuriser l'approvisionnement de la France en maximisant le remplissage des stockages.

Vous avez souscrit un contrat de vente de gaz pour votre site auprès d'ENGIE dont les Conditions Générales de vente prévoient la répercussion des coûts associés à la mise en place de ce nouveau mécanisme en tant qu'évolution réglementaire.
Ce surcoût sera facturé mensuellement en EUR/Wh et fera l'objet d'une ligne supplémentaire sur votre facture, intitulée « Evolution stockage ».

Nous restons à votre entière disposition au 09 77 42 00 04 (appel non surtaxé, du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h00) pour tout complément d'information sur la mise en place de ce complément tarifaire.

- **Pour mieux comprendre votre facture**
Vous trouverez au verso le détail de vos consommations et de votre facturation (totaux hors taxes, par TVA et toutes taxes comprises).
- **Pour être facturé au réel.**
Pour votre prochaine facture un technicien procédera à la relève des index de vos compteurs. Ce relevé doit être effectué au moins une fois par an. Les clients équipés d'un compteur communicant sont facturés sur la base de leur consommation réelle relevée par télé-relève.

ENGIE - gaz

7

Budget abonnement sur la période facturé

9

Taxes et contributions

6

Type d'offre, profil, CAR, date de fin du contrat

8

Budget fourniture sur la période facturé

Votre facture en détail

DUPLICATA

document à conserver 5 ans

Votre contrat d'énergie

- **Gaz naturel : Votre offre de fourniture de gaz naturel offre de marché (prenant effet à la date du**
 - Votre contrat arrive à échéance le 31/01/2021. Il sera renouvelé tacitement (préavis de résiliation : 2 mois).
- **Electricité : Votre offre de fourniture d'électricité Garantie d'Origine renouvelable**
 - Votre contrat arrive à échéance le 31/01/2021. Il sera renouvelé tacitement (préavis de résiliation : 2 mois).
 - Tarif BT (jusqu'à 36 kVA inclus) à 2 plages temporelles, Moyenne utilisation. Puissance souscrite 24 kVA. Segment C5.
 - Compteur electro-mécanique.

6

Gaz naturel	n° de compteur	ancien index	nouvel index	consommation m3	coefficient conversion	consommation kWh/Qte	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Abonnement (*) du 03/02/18 au 18/09/18 sur la base de 17,13 euros HT par mois						7	205,52	128,38	5,5%
Consommation du 16/03/18 au 15/09/18	518	36531	36531	60	11,97	716			
Consommation du 16/03/18 au 18/09/18	518	36619	38679	60	11,46	688		8	
Consommation du 18/09/18 au 18/09/18	964	60	60			0			
- Consommation TO1 du 03/02/18 au 18/09/18						1364	0,04032	55,00	20,0%
Evolution stockage du 01/07/18 au 18/09/18						295	0,00122	0,36	20,0%

Electricité	n° de compteur	ancien index	nouvel index	consommation kWh/Qte	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Abonnement du 02/02/18 au 18/09/18						9,52	5,5%
Consommation heures pleines TURPE du 02/02/18 au 18/09/18	660	97719	21151	23432	0,05393	1 263,09	20,0%
Consommation heures creuses TURPE du 02/02/18 au 18/09/18	660	27681	33173	5492	0,04243	233,03	20,0%
Obligations du 02/02/18 au 18/09/18				28924	0,00457	132,18	20,0%
Terme fixe acheminement du 02/02/18 au 18/09/18						124,04	5,5%
Terme quantité acheminement heures pleines TURPE du 02/02/18 au 31/07/18		0	0	12930	0,03890	502,98	20,0%
Terme quantité acheminement heures pleines TURPE du 01/08/18 au 18/09/18		0	0	10502	0,03880	407,48	20,0%
Terme quantité acheminement heures creuses TURPE du 02/02/18 au 31/07/18		0	0	3097	0,02380	73,71	20,0%
Terme quantité acheminement heures creuses TURPE du 01/08/18 au 18/09/18		0	0	2395	0,02380	57,00	20,0%

Taxes et Contributions	consommation kWh/Qte	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Contribution tarifaire d'acheminement élec (124,04 € x 0,2704)			33,54	5,5%
Taxes locales - part communale (*)		28924	184,39	20,0%
Taxes locales - part départementale (*)		28924	92,20	20,0%
Contrib. service public élec du 02/02/18 au 18/09/18		28924	650,79	20,0%
Contribution tarifaire d'acheminement gaz			20,08	5,5%
TICGN* du 03/02/18 au 18/09/18	1364	0,00845	11,53	20,0%

Services et prestations techniques	consommation kWh/Qte	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Mise en service le 02/02/18			15,22	20,0%
Espace Client			Gratuit	

Remises et promotions	consommation kWh/Qte	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Promotion de 15,00% sur la consommation Electricité du 02/02/18 au 31/03/18	463	0,05393	-24,97	20,0%
Promotion de 15,00% sur la consommation Electricité du 01/04/18 au 18/09/18	3052	0,05393	-164,59	20,0%
Promotion de 15,00% sur la consommation Electricité du 02/02/18 au 31/03/18	102	0,04243	-4,33	20,0%
Promotion de 15,00% sur la consommation Electricité du 01/04/18 au 18/09/18	722	0,04243	-30,63	20,0%

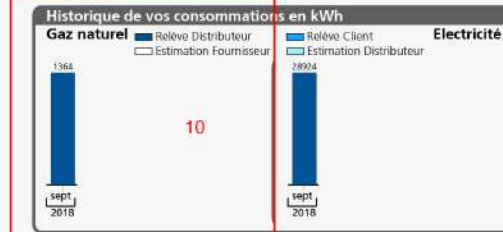
Total de votre facture

Total hors TVA en euros	Total TVA au taux de 5,5 %	Total TVA au taux de 20,0 %	TOTAL TTC en euros
3 771,20	17,39	691,01	4 479,60

ENGIE - gaz

10

Historique annuelle de consommation.



DUPLICATA

Historique de votre facturation en €

Année	Montant
2018	530,83
sept	

Montants TTC, services compris

Comprendre votre facture récapitulative

Les taxes et contributions liées à l'énergie

Détail des renvois sur votre facture :

(0) Abonnement : comment est calculé son prix ?
Ce prix mensuel est calculé à partir de votre abonnement annuel sur la base d'un mois de 30 jours et arrondi au centime d'euro le plus proche. L'abonnement est facturé en fonction du nombre de jours réels facturés.
Exemple : sur la base d'un abonnement de 190 € HT par an, vous paierez en janvier (31 jours) $190 \times (31/365) = 16,14$ € HT.

(3) Les taxes locales collectées par les fournisseurs d'énergie sont reversées aux communes et aux départements.

Nos prix de quantité gaz incluent la contribution au tarif spécial de solidarité gaz.

* TICGN : taxe intérieure sur les consommations de gaz naturel.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) :

Payée sur les débits, elle s'applique à l'abonnement, la consommation, les prestations, les contributions et taxes locales d'électricité.

Contribution tarifaire d'acheminement (CTA) :

Tous les clients y sont assujettis. Pour le gaz naturel, elle est calculée sur la base du tarif d'acheminement ; pour l'électricité sur la base de la puissance souscrite, de la version d'utilisation et du type de comptage. Cette taxe est reversée à la caisse nationale des industries électriques et gazières.

Taxes sur la consommation d'électricité :

Ces taxes sont appliquées à toutes les ventes d'électricité en France. Depuis le 01/01/11, elles sont calculées sur la base de la consommation facturée du prix national 0,0008 EUR multiplié par un coefficient (8,0000 pour la commune et 4,0600 pour le département).

Le prix appliqué qui en résulte est indiqué dans la colonne prix unitaire HT en euros.

Contribution :

La contribution aux charges de service public de l'électricité est reversée à la caisse des Dépôts et Consignations.

La commercialisation et la distribution de l'énergie

Le fournisseur :

ENGIE est votre fournisseur d'énergie et commercialise des offres de gaz naturel (au tarif réglementé ou à prix de marché) et d'électricité (à prix de marché uniquement). C'est votre interlocuteur unique pour toutes les questions liées à votre contrat d'énergie.

Le distributeur :

Son rôle est notamment d'assurer la distribution de l'énergie et l'entretien des réseaux.

Il intervient, par exemple, lors du raccordement de votre local au réseau et lors du relevé des compteurs.

Avis de prélèvement automatique

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées. Merci de nous signaler toute modification de vos coordonnées bancaires.

Facture n° 220003750090 du 30/09/18	montant TTC	prélevé le :
SAC 0322	530,83 euros	11/10/2018
RIB de votre compte : 200001081107		(date limite de paiement)
RIB du compte de crédit : 050440427546		
N° de client ENGIE : F050A00039		
En basculement : F050320042062 du 02/10/18 (2018)		
Titulaire du compte	Références du compte	
SAC 0322	BIB PARIS 21 - ALI PARIS	IBAN
		FR75 3000 0007 1100 0104 0007 020